



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 14 août 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES PROJETS DE LOIS POUR MIEUX PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES NEW-YORKAIS ET COMBATTRE LES ARNAQUES CONTRE LES CONSOMMATEURS

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui une série de projets de loi pour mieux protéger la confidentialité et les renseignements personnels des New-Yorkais et combattre les arnaques contre les consommateurs.

Les nouvelles lois incluent des mesures qui interdisent l'embauche de détenus pour tout emploi leur donnant accès au numéro d'assurance sociale d'autrui (A.8375-A / S.7594.A), limitent les cas où les entités sont autorisées à demander le numéro d'assurance sociale des New-Yorkais (A.8992-A / S.6608-A) et améliorent les réglementations destinées aux consommateurs afin d'interdire les combines de remise de prix qui exigent que l'on fasse un appel payant (A.4365-A / S.7595).

« Les New-Yorkais méritent la meilleure protection possible pour éviter les arnaques et les combines, qui peuvent coûter très cher et causer beaucoup de dommages, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Les projets de loi signés aujourd'hui feront en sorte que les renseignements personnels des New-Yorkais restent privés, et cela aidera également à protéger nos résidents afin qu'ils ne tombent dans des combines séduisantes où l'on doit faire un appel payant pour recevoir un prix. Je remercie les auteurs des projets de lois pour leur dur travail sur ces mesures législatives. »

Interdiction d'employer des détenus à un poste où ils auraient accès ou traiteraient des renseignements d'identification personnelle

La nouvelle loi interdit l'embauche de détenus d'établissements correctionnels pour tout emploi qui leur donnerait accès ou les impliquerait dans la collecte ou le traitement du numéro d'assurance sociale d'autrui.

La loi entrera en vigueur dans 90 jours.

Amélioration de la protection des numéros d'assurance sociale des New-Yorkais

La nouvelle loi renforce les protections déjà en place pour interdire à certaines entités de demander à une personne de divulguer son numéro d'assurance sociale (NAS) pour quelque fin que ce soit et pour interdire qu'un service soit refusé à un individu parce qu'il refuse de divulguer son numéro.

La loi actuelle interdit aux personnes et aux entités de divulguer sciemment au public le NAS d'un individu, y compris l'impression du NAS d'un individu sur une carte ou une étiquette nécessaire pour que

French

l'individu en question ait accès aux produits et services. La loi interdit également aux personnes et aux entités d'exiger que quelqu'un donne son NAS par Internet, sauf via une connexion sécurisée, et d'imprimer le NAS d'une personne à l'extérieur de documents envoyés par la poste. La loi signée aujourd'hui limitera en premier lieu la capacité des entités à recueillir le NAS des individus. Les clauses de la loi sont assujetties à de multiples exceptions, comme l'utilisation des NAS pour des exigences gouvernementales, l'utilisation pour une vérification interne ou une enquête liée à la fraude, l'utilisation liée aux activités bancaires ou touchant au crédit, l'utilisation en lien à l'emploi, aux assurances ou aux impôts et autres situations.

La loi entrera en vigueur dans 120 jours.

Interdiction des combines où l'on doit faire un appel payant pour recevoir un prix

La nouvelle loi interdit les combines de remise de prix où un client doit faire un appel payant pour réclamer le prix si les frais de l'appel sont supérieurs aux tarifs autorisés par la loi actuelle. La loi est conçue pour protéger les New-Yorkais contre les combines de remise de prix où l'on dit au client qu'il a peut-être gagné ou qu'il a été sélectionné pour un prix ou un concours, mais qu'il doit faire un appel payant pour réclamer le prix potentiel. Les soi-disant numéros « 900 » sont un type bien connu de service d'appels payants, mais un tel service peut être tout numéro de téléphone où la personne qui appelle doit payer pour compléter l'appel ou selon la durée de l'appel, comme des frais à la minute.

La loi entrera en vigueur dans 30 jours.

Le Sénateur Charles J. Fuschillo, auteur de la loi S.7594.A et S.7595, a déclaré : « Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir signé ces mesures législatives et de travailler avec nous pour protéger les consommateurs. Les détenus n'ont pas le droit d'accéder au numéro d'assurance sociale d'un individu. De plus, les consommateurs ne devraient pas être la proie d'arnaqueurs qui les escroquent en leur faisant payer des frais exorbitants. Ces nouvelles lois permettront d'éviter que les résidents ne soient victimes des arnaqueurs et autres criminels. »

Le Sénateur Lee Zeldin, auteur de la loi S.6608-A, a déclaré : « L'exposition publique de nos renseignements personnels, surtout de nos numéros d'assurance sociale, combinée à l'utilisation presque universelle d'Internet, facilite la tâche des criminels lorsqu'il s'agit de voler nos identités. Ce projet de loi aidera à protéger les New-Yorkais contre ces menaces potentiellement dévastatrices en limitant la dissémination et la collecte de numéros d'assurance sociale, surtout dans des circonstances où la divulgation d'un NAS est superflue ou non exigée par loi. Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir signé ces importantes mesures législatives et de s'être joint à nos efforts continus pour protéger les New-Yorkais contre le vol d'identité. »

Le membre de l'Assemblée Jeffrey Dinowitz, auteur des lois A.8992-A et A.8375-A, a déclaré : « Je me réjouis que le Gouverneur ait signé chacun de mes projets de loi. Le problème du vol d'identité est plus grave que jamais, c'est pourquoi il est important que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter l'accès aux renseignements personnels. C'est ce que fera chacune de ces lois, aidant ainsi grandement à protéger les New-Yorkais contre le vol d'identité. »

Le membre de l'Assemblée Nick N. Perry, auteur de la loi A.4365-A, a déclaré : « Avec l'adoption de ce projet de loi par le Gouverneur, les arnaqueurs ne pourront plus appâter les citoyens sans méfiance avec des prix de valeur ou des récompenses en argent en leur demandant de faire un appel pour réclamer leur 'prix', appel qui finalement coûtera plus cher que le prix lui-même. Le vieux dicton qui dit que 'c'est trop beau pour être vrai' n'est qu'un avertissement, mais nous avons désormais fait un pas de plus pour protéger les New-Yorkais contre les escrocs sans scrupules qui passent leur temps à inventer des arnaques pour voler la population âgée et vulnérable. Je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir ratifié cette loi. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418